LA FORET FRANÇAISE, UN TRESOR ABATTU

Troisième pays européen en matière de surface forestière, la France jouit d'un parc forestier exceptionnel et diversifié. Derrière cette façade se cachent pourtant une gestion compliquée pour les humains et la nature, une industrialisation galopante et des enjeux environnementaux en contradiction avec l'essor économique de nos bois.

PAR SYLVAIN BASTIAN

Bien-aimée, méconnue

Les Français aiment leur forêt, mais la connaissent mal. Beaucoup sont convaincus qu'elle est aujourd'hui en régression. En réalité, sa superficie a presque doublé au cours du siècle écoulé, et elle continue d'augmenter. La superficie des forêts en France métropolitaine atteint actuellement 16,7 millions d'hectares. Elle s'accroît fortement depuis la deuxième moitié du xixe siècle. On estime en effet qu'en 1830, la surface boisée était d'environ 9,3 millions d'hectares. La forêt française est souvent considérée comme étant, pour l'essentiel, un bien public. Or, 74 % de sa surface appartient à des propriétaires privés. On pourrait ainsi multiplier les exemples d'idées recues : qui sait que le bois énergie représente 55 % de la production d'énergies renouvelables dans notre pays ? C'est davantage que l'électricité hydraulique, et beaucoup plus que le solaire et l'éolien.

Une forêt très variée

La forêt de France est l'une des plus belles du monde tempéré. À l'image de notre pays, elle montre une diversité étonnante, naturellement due à la variété des climats, des sols et des reliefs. Notre pays est en effet le seul à posséder à la fois des zones de climat continental, océanique et méditerranéen. Cette variété s'exprime à la fois dans les essences et dans les types de peuplement. Le visage de la France de l'Ouest, avec un boisement clairsemé, ne ressemble pas à celui de l'Est, incomparablement plus boisé. Les forêts de plaine, par leur composition et leur multifonctionnalité, se distinguent de celles de montagne. Autant de regards différents sur une même réalité forestière auxquels il faut ajouter l'action du sylviculteur, qui détermine à la fois le choix des essences et le mode de culture : en futaie, en taillis, en taillis sous futaie et en futaie jardinée. Si l'on s'en tient aux principales essences d'arbres et à leur répartition, il faut retenir que l'on en compte sept : chêne, hêtre, châtaignier pour les feuillus ; pin maritime, pin sylvestre, épicéa et sapin pour les résineux. Les feuillus représentent les deux tiers des arbres contre un tiers pour les résineux (six espèces de feuillus et quatre de résineux composent 82 % des peuplements). Parmi les feuillus, les chênes dominent en couvrant 41 % des forêts françaises, soit 6 millions d'hectares. Les chênes pédonculés et sessiles composent à eux deux plus de 30 % de la forêt. Les multiples associations auxquelles se prêtent ces essences forestières combinées avec des facteurs comme le relief, le climat, la végétation, les traditions régionales, façonnent le paysage.

u sortir de la COP21, la protection de la forêt, de ses écosystèmes et de ses travailleurs ne semble pas être une priorité pour l'État, comme le confirme Jean-Paul Chanteguet, député de l'Indre et président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale. Un euphémisme même, puisque le ministère de l'Agriculture a récemment proposé un décret permettant l'exploitation minière au sein de forêts protégées, finalement annulé grâce à la pression sociale.

UN ATOUT À TRAVERS LES SIÈCLES

Que ce soit pour se nourrir, se loger, se chauffer ou simplement pour ses loisirs, la forêt a de tout temps été pour l'homme un bien commun et une richesse nationale. Des hommes d'État visionnaires avaient compris cet atout dès le Moyen Âge où des mesures de protection n'ont cessé d'être prises. François Ier, dès 1515, prit ainsi toute une série d'ordonnances qui jetèrent les prémices d'un code forestier. L'administration royale eut alors un droit de regard sur la gestion des massifs privés afin de parer à toute surexploitation. On pourrait également citer la modernisation de l'administration des eaux et forêts par Colbert, qui fit de la forêt la première richesse de notre pays. Napoléon III entreprit le plus grand plan de boisement en Europe (250 000 hec-



Napoléon III chassant dans la forêt de Compiègne

tares dans les Landes). Et la liste est longue jusqu'à la création en 1965 du descendant du Service des eaux et forêts : l'Office national des forêts (ONF).

LA GESTION PAR LA RENTABILITÉ

L'ONF, organisme d'État, a depuis ce jour en charge la gestion de la totalité des forêts publiques, soit environ 25 % des forêts françaises (4,6 millions d'hectares). Son rôle est, au nom de l'État et donc des citoyens, d'assurer une gestion durable de nos forêts. Cette gestion durable doit bien sûr prendre en compte la totalité des fonctions de la forêt : production de bois, accueil du public et bénéfice environnemental. De ce fait, l'ONF assure un service public qui ne peut être rentable. Par exemple, la surveillance, la recherche ou la création de sentiers sont des activités non commerciales qui ne peuvent ni ne doivent rapporter de l'argent. L'État verse donc chaque année une certaine somme, appelée versement compensateur, qui couvre les besoins financiers nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Or, comme chacun le sait, l'État cherche à économiser de l'argent partout où il peut. Il aimerait donc pouvoir réduire au minimum la part du versement compensateur dans le budget de l'ONF. Pour cela, l'Office doit devenir rentable. Dans cette optique, depuis une vingtaine d'années, plusieurs milliers de postes ont été supprimés. Tous les quatre ans, l'État signe avec le conseil d'administration de l'ONF un « contrat d'objectifs et de performance » (COP), qui dresse les grandes lignes que l'Office doit suivre. Le COP 2016-2020 vient d'être signé. France Nature Environnement, qui fait partie du conseil d'administration, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre. Ce nouveau COP prévoit entre autres : « D'accroître la mobilisation du bois au bénéfice de la filière et de l'emploi. » En termes clairs, récolter plus. Il est ainsi prévu de prélever en 2020 environ 1 million de mètres cubes de bois de plus qu'en 2014! Ainsi, « la FNCOFOR (Fédération nationale des communes forestières) et l'ONF sensibiliseront les collectivités propriétaires à la nécessité, pour la gestion durable, d'assurer le développement de la récolte des bois en forêts des collectivités ».

ÉCOLOGIQUE, LE BOIS ÉNERGIE ?

De plus, dans le chapitre « Accueillir le public en forêt », il est expliqué en substance que les forêts à destination récréative coûtent cher, rapportent peu et que donc « l'État, la FNCOFOR et l'ONF mèneront des actions de sensibilisation du public de façon à améliorer l'acceptation sociale des récoltes de bois ». Le développement du bois énergie : « La biomasse forestière représente déjà une part prépondérante des énergies renouvelables [...]. L'accroissement de

la valorisation économique du bois énergie peut également déclencher l'amélioration des peuplements forestiers pauvres (taillis, etc.). » Pour faire simple, cela revient à exploiter dorénavant des forêts qui autrefois ne l'étaient pas, car cela devient rentable. Présenter le bois énergie comme une solution écologique est un non-sens. D'une part, en raison de la quantité de « matière » que nécessitent les grosses structures comme, par exemple, la centrale de Gardanne. D'autre part, cela va inciter à sortir des forêts du bois de plus en plus petit, alors qu'autrefois celui-ci restait sur place et permettait, entre autres, d'enrichir le sol. Sans oublier que, certes, le bois est une énergie renouvelable, mais pour une forêt vingt ans, c'est du très court terme, alors qu'une centrale à biomasse doit être alimentée en permanence.

Pour le volet social, on apprend même qu'il serait souhaitable de privilégier « un recours accru à des salariés de droit privé ». Les travailleurs du service public sont bien connus pour être moins malléables que les salariés du privé. La pérennité à moyen terme du service public forestier est ainsi remise en question. Et cela n'augure rien de bon. Rappelons-nous les grands plans de privatisation (autoroutes, aviation...) et voyons les résultats.

LA FORÊT MARCHANDISE

Nous avons eu un petit aperçu de ce qui est prévu dans ce nouveau COP. La gestion purement commerciale prend tout doucement le pas sur la gestion multifonctionnelle pour s'ouvrir au capital et sortir à terme du giron de l'État. Quand on voit comment sont gérées certaines forêts privées avec les priorités données aux essences à croissance rapide, cela donne une bonne idée de ce que peut devenir une forêt quand la rentabilité est privilégiée. Sensible aux enjeux environnementaux et notamment au sujet de la sortie du nucléaire, de l'écotaxe ou plus récemment des insecticides tueurs d'abeilles,

Quand on voit comment sont gérées certaines forêts privées avec les priorités données aux essences à croissance rapide, cela donne une bonne idée de ce que peut devenir une forêt quand la rentabilité est privilégiée.



Un label qui ne vaut rien

C'est un macaron vert sur la plupart des emballages et meubles que tout un chacun achète. Un beau sapin pour symboliser que le bois à l'origine du produit entre nos mains est certifié « PEFC » (Programme de reconnaissance des certifications forestières). La conscience tranquille, le consommateur pense soutenir une gestion forestière durable plutôt qu'un déboisement sauvage. Ledit label, que l'on retrouve partout - sur les magazines, les meubles en bois, les emballages papier et même le papier hygiénique -, est en fait une supercherie. En effet, pour être certifié PEFC, inutile de montrer patte blanche. Il suffit de faire un chèque. Le formulaire à remplir n'est assorti d'aucune espèce d'obligation. Et les contrôles sont pour ainsi dire inexistants. Quant au cahier des charges, il compile des préconisations floues et peu contraignantes. Les termes comme « s'efforcer de » ou « prendre des dispositions pour » sont légion.

le député Jean-Paul Chanteguet l'avoue à demimot : « Nous avons un peu oublié la forêt, je suis d'accord. Nous n'avons peut-être pas suffisamment valorisé et pris en compte le rôle de la forêt en termes de réchauffement climatique. » Quand on est président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire au sein de l'Assemblée nationale, l'aveu est de taille. Avec ce COP, les vannes sont dorénavant ouvertes et cette gestion ne pourra sans doute pas résister longtemps aux sirènes productivistes.

UN ORGANISME EN CRISE

Au sein de l'Office, les forestiers sont au bord de la crise de nerfs. Ce malaise est lié aux réductions d'effectifs qui s'accompagnent d'une augmentation de la charge de travail, de l'abandon de certaines missions de service public, d'une opposition à la politique de coupe du bois, de la fragilisation de >>>



>>> populations ouvrières et d'interrogations sur l'avenir de l'ONF. Dès 2009, les syndicats dénonçaient les évolutions de cet EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) qui calque ses directives sur les demandes des industriels du bois : « La forêt publique s'apparente à une espèce d'hypermarché où chacun devrait pouvoir se fournir à volonté. L'ONF étant le gérant de cet hypermarché, son rôle devrait se limiter à disposer en permanence dans les rayons les produits demandés à l'instant T [...]. Envisager qu'à l'inverse, ce soit l'industrie qui s'adapte à la forêt et à la sylviculture semble inimaginable », relate le syndicat CGT-Forêt. On ne saurait lui don-

ner tort. L'écrivain et conférencier Bernard Boisson¹ y va lui aussi de « La forêt publique son constat amer : « La sylviculs'apparente ture d'aujourd'hui marche en sens inverse. On peut d'ailleurs faire le à une espèce parallèle avec l'agriculture. Nous d'hypermarché sommes dans des modes d'exploitations intensives qui correspondent où chacun devrait à des critères de gestion de marché. Beaucoup de forestiers ont choisi pouvoir se fournir à ce métier par passion, par amour volonté. L'ONF de la forêt. Mais ils ont face à eux des états-majors et des politiques étant le gérant de cet qui ont des logiques de marchés. Il hypermarché ... » y a une schizophrénie interne chez les sylviculteurs. » Bernard Boisson. auteur et

Fin 2016, l'adoption du programme national de la forêt et du bois (PNFB), qui fixe les grandes orientations de la politique fores-

tière pour les dix prochaines années, a été très mal vécue par les agents. Issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), ce programme national de la forêt et du bois a été établi « en concertation avec toutes les parties prenantes de la filière forêt-bois », nous précise le ministère de l'Agriculture dans un communiqué. Du côté du gouvernement, on le présente comme un plan ambitieux pour « créer de la valeur et de l'emploi à partir de la richesse de la forêt française en mobilisant cette ressource dans le strict respect d'une gestion durable ». Mais pour Philippe Berger, secrétaire général du Snupfen, le principal syndicat de l'ONF, « ce programme vise à la seule industrialisation de la forêt sous prétexte de croissance verte et de changement climatique ».

UN PNFB OUI BOOSTE L'EXPLOITATION DU BOIS

Parmi ses mesures phares, le PNFB prévoit en effet d'augmenter la récolte de bois de 20 %, soit 12 millions de mètres cubes supplémentaires à l'horizon 2026. Le gouvernement met en avant un argument massue : « La forêt française, en constante augmentation depuis un siècle, est actuellement sous-utilisée. » Une affirmation contestée par les forestiers : « Les forêts exploitables sont exploitées. De nombreux massifs sont inaccessibles, morcelés, et donc très difficilement utilisables. On nous présente comme nécessaire le fait de récolter plus de bois. En fait, il s'agit d'adapter la forêt aux demandes de la filière bois-énergie. » Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'État entend développer les centrales à biomasse et les réseaux de chaleur bois. Problème, « à une échelle industrielle, on perd tous les effets vertueux. Ça signifie davantage de résineux, des coupes plus fréquentes sur des arbres plus jeunes, davantage de mécanisation, davantage de pesticides », note Philippe Berger.

L'exemple le plus parlant est celui de la centrale à biomasse de Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône. « La forêt s'adapte à l'industrie alors que ce devrait être le contraire, poursuit le syndicaliste. Ce programme porte une vision économiste, et les enjeux sociaux et environnementaux sont laissés de côté. » Résultat, la biodiversité pourrait s'en trouver menacée, notamment si les plantations de résineux - pour le moment minoritaires - prennent le pas sur les peuplements de feuillus. Pour abonder dans son sens, l'Autorité environnementale² observe une « absence d'objectifs concrets » en matière de biodiversité et des « effets positifs du PNFB sur l'environnement a priori souvent surévalués, ainsi que des effets négatifs probablement sous-évalués ».

UN MINISTÈRE DÉCONNECTÉ. **UNE LOI ABANDONNÉE**

Le plus incroyable est que tout cela se passe dans l'indifférence générale. Aucun « grand » média n'a évoqué le sujet, ou tout au plus avec parcimonie. Pas même quand des personnels de l'Office font grève ou occupent des sites. Comme le silence est de mise, pourquoi ne pas aller encore plus loin ? En février dernier, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll, prévoyait un décret où devaient être rendues possibles les fouilles archéologiques et l'extraction minière dans les forêts dites « de protection ». Ces dernières couvrent à peine 1 % de la surface du territoire, mais elles bénéficient d'un régime de protection particulier. Originellement, il s'agissait de prévenir l'érosion des sols ou les avalanches en montagne. Mais progressivement, le statut s'est étendu aux forêts périurbaines, utiles au bien-être de la population ou encore à la préservation de la biodiversité. Le but étant d'éviter la destruction de la forêt à des fins économiques, par exemple pour construire des logements.

Les parcs naturels régionaux se sont émus du projet de décret qui, selon leur communiqué, « ouvrait une brèche béante dans l'un des régimes les plus protecteurs de France ». Après de nombreuses protestations reçues à la suite de la consultation publique sur le projet de décret, le gouvernement a annoncé à la mi-février son intention de revoir sa copie. Après trois réunions de travail avec les associations écologistes, le gouvernement a supprimé la possibilité d'ouvrir des mines dans les forêts de protection. « Il reste un peu de travail, ce n'est pas encore le consensus total, mais c'est un compromis acceptable », note Julie Marsaud, de France Nature Environnement. Après une dernière réunion à venir, le projet modifié devrait retourner en consultation publique, mais la date reste incertaine.

LA CONTESTATION EN MARCHE

À travers cet exemple, on constate que l'engagement citoyen et associatif est le seul garde-fou face aux atteintes faites au patrimoine forestier. Derrière la prétendue gestion durable qui vernit nos forêts de labels controversés (voir encadré p. 19) se cache une gestion de biens communs qui échappe à la société civile et suit les règles du profit financier. Dans le quotidien des forestiers de terrain, la machine et l'argent dominent aujourd'hui dans les discours. La tronçonneuse devient artisanale face à l'abatteuse, cette machine de 10 à 20 tonnes qui en une minute abat l'arbre, l'ébranche, le saucissonne et empile les billons obtenus. Elle gagne chaque année du terrain en s'adaptant à toutes les conditions. Derrière l'abatteuse, le porteur (qui porte les bois courts) et

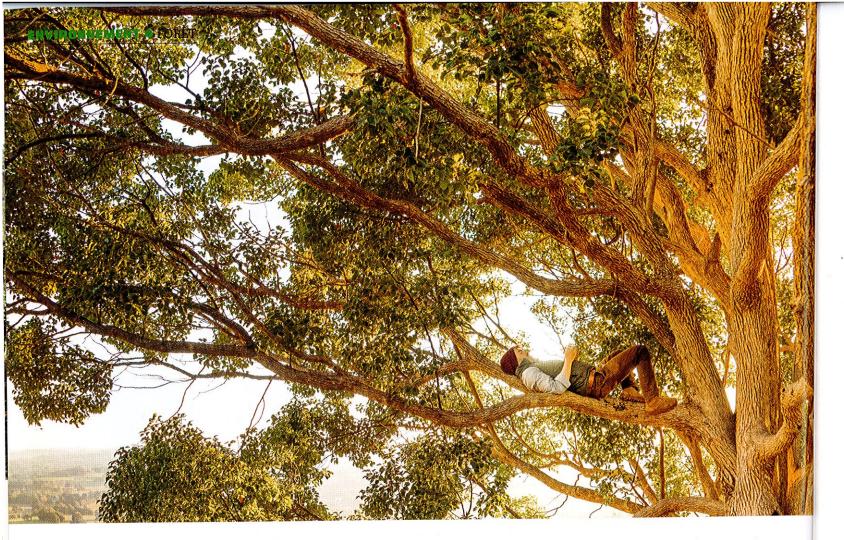
le skidder (qui traîne les bois longs) rassemblent les bois, puis le grumier les charge pour les apporter à la scierie, la papeterie ou la fabrique de panneaux locales. Mais, de plus en plus, les bois parcourent la planète entière et sont donc transportés jusqu'aux ports, ou bien traversent les pays par l'autoroute. La Chine devient par exemple un acheteur majeur de bois en France; la centrale électrique à biomasse de Gardanne, près de Marseille, qui consomme 2 800 tonnes de bois déchiqueté par jour pour un rendement de 35 %, importe ainsi près de la moitié de sa consommation du Canada, le reste provenant de France dans un rayon de 400 km. « La centrale de Gardanne est une ineptie, raconte le député Jean-Paul Chanteguet. Ceux qui soutiennent ce projet font preuve d'inconséquence. C'est un véritable non-sens écologique. » Mais qui soutient ce projet ? « La Caisse des dépôts et consignations le soutient financièrement. Et nous sommes en difficulté pour nous y opposer. Nous sommes désemparés. Pour l'heure, la seule solution d'opposition vient de la contestation locale. »

Une contestation locale qui a accueilli près de 1 000 manifestants le 5 février pour défiler contre ce projet. « Arrêtons de mettre de l'argent public et de faire croire à des salariés qu'on va maintenir des projets industriels qui polluent terriblement, et qui nous mettent tous en danger, alors qu'on peut faire beaucoup mieux. On continue à financer des systèmes industriels qui nous font beaucoup de mal, qui finissent toujours par détruire les emplois, alors qu'on pourrait investir pour notre avenir, et créer beaucoup plus d'emplois », expliquait Yannick Jadot, alors candidat à l'élection présidentielle du parti EELV, sur les ondes de France Bleu lors de cette manifestation.

Abattage de masse écocertifié

La plus grosse escroquerie est sans doute le « verdissement » du pillage des forêts primaires. Créé en 1999 pour contrer l'émergence d'un autre label, le FSC (Forest Stewardship Council, plus sérieux). le PEFC étend depuis 2003 ses activités au-delà de l'Europe : des entreprises sont « certifiées » en Australie, au Brésil, au Canada, aux États-Unis, au Gabon, en Russie... Les services de communication de l'industrie forestière savent en faire bon usage. En Tasmanie (Australie), par exemple, la destruction des forêts primaires est ainsi labellisée PEFC. L'émission d'Élise Lucet « Cash investigation » a entrepris de faire certifier des zones pour le moins inhabituelles : une centrale nucléaire, le sommet du mont Ventoux, un parking de supermarché... Évidemment, aucun risque que cela passe. Eh bien, détrompez-vous! Tous ces endroits, où pas un arbre ne pousse, sont désormais certifiés PEFC. Étonnant, non ?

conférencier.



SOLUTIONS

Une gestion durable nécessaire

n le voit, depuis plusieurs années, la gestion des forêts et du bois en France est de plus en plus soumise aux intérêts du marché. Les rôles sociaux et environnementaux ne semblent pas être intégrés dans les décisions et les volontés politiques. Pourtant, des chercheurs de l'université d'Exeter, en Grande-Bretagne, se penchent sur les connaissances existantes pour évaluer les contributions sociales et environnementales des arbres et des forêts britanniques. Ils regroupent des termes et des concepts économiques différents pour comprendre comment les arbres et les forêts contribuent au bien-être économique. Leur rapport de recherche intitulé « Valoriser la contribution sociale et environnementale des forêts et des arbres en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles³ » indique que les avantages environnementaux sont totalement ou partiellement non évalués sur les marchés. Le Dr Pat Snowdon, de la Commission des forêts, qui a commandé le rapport, a déclaré : « Ce rapport explique clairement les nombreuses manières dont les forêts soutiennent notre économie et où les futures priorités de la

recherche se trouvent, pourquoi les forêts sont si importantes pour l'économie et pourquoi elles doivent être gérées durablement. »

SE MOBILISER

En France, nombre d'acteurs résistent et militent pour une gestion durable : des forestiers de Pro Silva attentifs aux dynamiques naturelles, des bûcherons observateurs et sensibles, des communes installant de petites chaufferies collectives qui respectent les ressources locales, des associations dénonçant les abus de la filière et mettant en place des alternatives. Le Réseau pour les Alternatives Forestières cherche à rendre visibles ces impulsions créatrices. Car si les forestiers de terrain sont de plus en plus nombreux à questionner ces évolutions, le débat remonte peu auprès des instances dirigeantes, obsédées qu'elles semblent être par les notions de compétitivité et de balance commerciale. Il faut donc que les citoyens s'organisent, comme c'est le cas avec l'association Dryade, dans la Drôme. « La moitié du département est boisée. Pourtant, 80 % du bois qu'on brûle vient d'autres régions, explique une adhérente. C'est aberrant! On possède la ressource mais nous n'avons aucune autonomie énergétique. » Ce constat l'a poussée à l'action. Avec une vingtaine de familles, elle a décidé de transposer à la sylviculture le modèle des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) qui produisent des fruits et des légumes. La jeune femme s'approvisionne désormais en bois de chauffage issu de forêts situées à moins de 35 kilomètres de chez elle auprès de l'Amap formée en une association appelée Dryade, comme la nymphe protectrice de la forêt dans la mythologie grecque.

JARDINER AU LIEU D'EXPLOITER

Alors que la tendance actuelle est à la coupe rase (mode d'aménagement sylvicole passant par l'abattage de la totalité des arbres d'une parcelle d'une exploitation forestière), ici on éclaircit la forêt pour la faire durer plus longtemps. Jardiner au lieu d'exploiter. Les membres du collectif cherchent à maintenir la diversité des essences, des âges et des tailles. « On prend de petites quantités, ce que la forêt peut supporter. Chaque année, l'Amap change de parcelle, elle y reviendra dix ans plus tard. » Ils laissent ainsi du bois mort au sol pour produire de l'humus et privilégier les repousses spontanées. Pour ses chantiers de coupe, Dryade pratique le débardage à cheval : « L'animal travaille avec précision. À l'inverse des machines, il ne tasse pas les sols et n'abîme pas les arbres voisins », explique la débardeuse, concentrée, précise et ferme avec son animal. Les propriétaires forestiers, courtisés par les industriels, cèdent souvent à leurs sirènes : un chèque en papier contre une coupe à blanc; les travailleurs forestiers, soumis au diktat du productivisme, coupent plus pour tenter de gagner plus; les citoyens restent à la marge, dépossédés de ce qui constitue près d'un tiers du territoire national. « Avec l'Amap, on essaye de changer de modèle depuis 2011, on paie le bois 20 % plus cher. On avance la moitié de l'argent lors du chantier, alors que l'on utilisera les bûches seulement deux ans plus tard, une fois séchées. » Le bûcheron, rémunéré décemment, peut déclarer ses activités et bénéficier d'une couverture sociale, ce qui est loin d'être une évidence dans ce secteur. « La moitié des activités de bûcheronnage se fait au noir, car les prix du marché ne permettent pas au bûcheron d'amortir ses charges. »

UN LIEU INITIATIQUE

Avec l'Amap, l'un des rôles essentiels de la forêt refait surface. Le lien social qu'elle crée, trop souvent occulté, est remis au goût du jour. Dans le Génie du christianisme, Chateaubriand écrit que « les forêts ont été les premiers temples des divinités et [que] les hommes ont pris dans les forêts la première idée

« Les forêts ont été les premiers temples des divinités et les hommes ont pris dans les forêts la première idée de l'architecture. » Chateaubriand

de l'architecture [...] Qui dira le sentiment qu'on éprouve en entrant dans ces forêts aussi vieilles que le monde et qui donnent une idée de la création telle qu'elle sortit des mains de Dieu? » Les poètes et romanciers ont de tout temps développé un imaginaire autour de la forêt. Aujourd'hui, les psychanalystes nous invitent à considérer le cheminement sylvestre comme le labyrinthe des pensées humaines. Voyons le Petit Chaperon rouge, partagé entre frayeur et fascination, découvrir que sa promenade dans les bois sera bien un parcours initiatique qui fera d'une petite fille une femme. Pour Bernard Boisson, l'aspect social de la forêt serait à repenser entièrement. « Je parle ici de comportement détaché de toute logique commerciale, de comportement de contemplation où l'on a une démarche de maturation de la sensibilité, où l'humain va être partie prenante de ce qu'il va vivre dans son rapport à la forêt. » Bernard Boisson s'est principalement intéressé aux perceptions de nature peu ou pas intégrées par notre culture. Il a développé la notion de « primordialité » pour mettre en avant l'importance de préserver des espaces sans la moindre empreinte humaine afin de nous sortir des conditionnements psychologiques de l'homme sur l'homme, de ranimer maintes parts manquantes dans notre sensibilité, et de repenser différemment la ligne de notre progrès pour que notre société soit d'emblée génératrice d'équilibres, en elle-même comme avec tout ce qui l'entoure.

SYLVAIN BASTIAN

NOTES

1. Nature primordiale, B. Boisson, Apogée, 2008.

2. Cette instance donne des avis, rendus publics, sur les évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser ces impacts, par exemple, la décision d'un tracé d'autoroute, la construction d'une ligne TGV ou d'une ligne à haute tension, mais aussi d'un projet local, dès lors qu'il dépend du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

3. https://www.forestry.gov.uk/PDF/FCRN027.pdf/\$FILE/FCRN027.pdf

POUR ALLER PLUS LOIN...

À lire

- Biodiversité, naturalité, humanité. Pour inspirer la gestion des fôrets, D. Vallauri, J. André, J.-C. Génot, J.-P. de Palma, R. Eynard-Machet, éditions Lavoisier, 2010.

Naturalité des eaux et des forêts, D. Vallauri, J. André,
C. Chauvin, J.-J. Brun, M. Fuhr, N. Sardat, R. Eynard-Machet, M. Rossi, J.-P. de Palma, éditions Lavoisier, 2016.

- La Haine de l'arbre n'est pas une fatalité, Alain Baraton, Actes Sud, 2013.